

1^{re} Partie : AVÈNEMENT DIFFICILE.

Le pays de Luxembourg, en comparaison avec d'autres Etats, compte un nombre assez grand de femmes qui, grâce à l'extinction des lignes masculines, ont occupé le trône ; parmi elles nous trouvons des figures marquantes comme Ermesinde, Marie Thérèse, Marie Adélaïde, Charlotte — sans parler d'Elisabeth de Gœrlitz, de mémoire plutôt particulière. Les temps de régence féminine malgré tout n'eurent pas chez nous les conséquences graves que plus d'une fois la France a dû enregistrer dans des situations pareilles ; ni Béatrix d'Avesnes, ni Marie Anne n'ont vu une crise menacer l'existence de l'Etat. Peut-être faut-il faire une exception pour les années 1918 et 1919, où l'Europe entière était en proie à de graves dissensions intestines. Notons encore que le règne d'Elisabeth de Gœrlitz a amené la domination étrangère sous Philippe de Bourgogne. La plupart de nos princesses régnantes ont été des femmes de grande valeur ; leurs qualités exceptionnelles autant que le tempérament du peuple luxembourgeois, son esprit de discipline, le jeu sage des nobles et des notables au sein du conseil, des partis politiques dans la représentation du pays ont rendu possible que dans l'histoire du Luxembourg, l'action des souveraines ait été aussi bienfaisante et heureuse que celle des princes. La petitesse de notre territoire, qui était symbolisée en quelque sorte par une personne du sexe faible, grâce à celle-ci cessait d'être un danger ; elle devenait une force, d'un genre sans doute spécial, mais qui n'en déterminait pas moins les voisins puissants du Luxembourg à user à l'égard de celui-ci, plus d'une fois, et à son profit, d'une mesure particulière.

La ligne masculine des comtes d'Ardenne s'éteignit dans la personne de Conrad II, dont les descendants et héritiers les plus proches résidaient à Namur. Le comte Godefroy de Namur, en effet, avait en secondes noces épousé Ermesinde (Ermeson), fille de Conrad I^{er}. Leur fils était Henri IV l'Aveugle.

Si la première épouse de Godefroy était restée fidèle à son mari, Ermeson n'aurait pas amené l'union de Luxembourg et de Namur.

Henri IV en 1136 hérita du comté de Luxembourg, auquel se rattachaient les avoueries d'Echternach et de St. Maximin de Trèves — outre des positions occupées dans le temps près de Verdun et à Stavelot-Malmédy. St. Maximin tenait pour ainsi dire lieu de Trèves dont nos comtes n'avaient pu s'emparer ; que ceux-ci eussent voix au chapitre des affaires tréviroises devait déplaire beaucoup au prince archevêque.

Godefroy et Ermeson entrèrent au couvent, si bien que Henri IV en 1139 hérita d'eux le comté de Namur, d'Ermeson le comté de Longwy. Un jour Ermesinde de Longwy, en épousant Conrad I^{er} de Luxembourg, avait valu à celui-ci le comté longovicien qui était orienté plutôt vers Arlon, et d'autre part situé en territoire de langue romane. Avec